

M. Viette a fait une objection d'ordre économique, prétendant qu'on ne peut taper la main parce qu'on n'a pas le droit d'imposer la botterave et la pomme de terre.

SÉNAT

La séance est ouverte à deux heures. M. Fallières, garde des sceaux, dépose un projet de loi concédant une rente viagère de 5,000 francs à Mme veuve Faidherbe.

Le Sénat fixe au 17 juin la date de l'interpellation de M. Courtes sur l'Instruction publique sur le discours de Montpellier.

La proposition de loi de M. Griffe, sur le régime des salins secs, est adoptée avec les amendements de M. Reynon.

Le Sénat décide qu'il passera à un deuxième délibération.

La récidive pénale. L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi de M. Bérenger, sur l'aggravation des peines en matière de récidive et leur atténuation en cas de premier délit.

M. Fallières, garde des sceaux. — Le moment est venu, moi, mal choisi, pour nous livrer à cette débâche d'indulgence.

Je regrette donc la tentative de M. Bérenger. Vouloir empêcher la récidive est assurément une œuvre louable, mais il vaut encore mieux empêcher la première faute.

Le projet de M. Bérenger est le rêve d'un esprit généreux qui se préoccupe plus des coupables que des crimes.

Je demande le rejet de l'article 1er. M. Fallières, garde des sceaux. — Le gouvernement accepte sous réserve des principes du projet de loi.

Le deuxième bien entendu qu'il ne s'agit que des délits et seulement des premières fautes commises.

En votant cette loi, le Sénat votera une loi de progrès qui fera le plus grand honneur.

M. Bérenger. — Cette loi s'appliquera-t-elle aux peines prononcées par les cours d'assises? M. Bérenger. — Oui, dans le cas d'une condamnation à l'empêchement.

M. Trarieux dépose un amendement tendant à ce que les effets de la loi s'étendent, au cas de condamnation, à une simple amende.

L'amendement est pris en considération. M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — Le Sénat a approuvé la juridiction militaire.

M. Bérenger. — Nous ne nous occupons que des délits de droit commun; les lois militaires sont des lois spéciales.

Le paragraphe 1er de l'article 1er est adopté; il consacre le principe du suris à l'application de la peine en cas de premier délit.

Le second paragraphe relatif à la radiation de la peine, au bout de 5 ans, si une autre condamnation n'a pas été prononcée, est adopté.

L'ensemble des articles 1er et 2 est adopté. La séance est levée à 5 heures.

LES JALONS DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Les jurys de sculpture, de peinture, d'architecture et de gravure se sont réunis lundi, au palais de l'Industrie, pour décerner les récompenses aux œuvres exposées. Voici les résultats de leurs opérations:

- PEINTURE Médaille de 1re classe: M. de Richemond. Médailles de 2e classe: MM. Le Liepierre (Nord), Raehon, Hippolyte Fournier, Evariste Carpeaux, Maurice Bompart (Nord), Guillery, Fran-Lamy, Mengin, Yarz, Eugène Chigot, Armand Beauvais, Pezant, Albert Lambert, Paulin Bertrand. Médailles de 3e classe: MM. Clair, Thémis, Lancelon, Paul Peil, Mme Leroy d'Etiches, Rojas, Bourgaux, Nardi, J. Van Beers, Rouffie, Quinton, Boissonnet, Grillet, Tibonnet, Bédier, Lucien Simon, Stevare V. du Mond, Frédéric Humbert, Lynch, J. Boquet, P. Flaudrin, Sergeant, Checa, H. Richir, Grison, P. Buffet. SCULPTURE Médailles de 1re classe: MM. Charpentier, Pusch. Médailles de 2e classe: MM. Gauquie (Nord), Pech, Dolivet, Mathet, Rambaud, Renaud, Tonnelier, Borrel. Médailles de 3e classe: MM. Renaudot, Vidal, Teixeras-Lopez, Larroux, Larche, Recipon, Foase, Forestier, Canier (Nord), Daconet, Lanzelot. Mentions: MM. Bergis, Pierre Devaux, Costa, Clevis Masson, Jules Masson, Stewardson, Tholenaar, Bouillon, Tilden, Campagne, Bélin, Fousseau, Gilibert, Bréteau Kalle, Jaman, Drops, Thémis (Nord), Van der Straeten, Mlle Alice Ruggles, de Moncourt, Dallas, Mitchell, Tharel, Mlle Nelly Contant de Lalandrie, Mme Mallot, Van Heurden, Petersen, Richard. ARCHITECTURE Médaille d'honneur: M. Redon. Médailles de 1re classe: MM. Fournereau, Alex. Marcel. Médailles de 2e classe: MM. Ridel, d'Espouy, Lafille. Médailles de 3e classe: MM. Conin, Cordonnier (notre concitoyen, M. Cordonnier avait exposé un Plan de la cathédrale de Milan, qu'on a vu voir dans le hall de l'Ecole des Beaux-Arts de l'Hôtel-de-Ville de V.), Henri Toussaint, Laborey, René Moreau, Schmit, Le Roy. Mentions: MM. Léon Coudin, Bernard, Dupuis, Forget, Emmanuel Garnier, Théodore Lambert, Lichtenfeld, Malgras, Tellier, Lucien Virault. MÉTIERS Médaille de 1re classe: M. Lévy (burin). Médaille de 2e classe: M. Millus (en fonte). Médailles de 3e classe: (Bois): MM. Binette, Baudouin, Mlle Jacob, Derbier. (Lithographie): MM. Fuchs, Hernant, Dugourd. — (Eau-forte): M. Giroux, de Billy, Rust. — (Burin): M. Raipin. Mentions: (Bois): MM. Perrichon fils, Ernest Anne, Léloc, Romagnol Joffroy. — (Lithographie): MM. Bernard (Nord), Voisin, Billon, Dubois-Méant, Budaud, Correl, Brisse. — (Burin): MM. Sulpis, Barbin, Nargot, Chiquet.

Aujourd'hui le jury de peinture se réunira pour décerner les mentions honorables. Après avoir terminé ses opérations, le jury de sculpture a tiré au sort ceux de ses membres qui ne sont pas réligibles, pour le Salon de 1891. Ce sont:

MM. Tucan, Uuilbert, Elienna Leroux, Gauthier, Boisauat, Delachaux, Bartholdi, Cava, Le Villain (graveur sur médailles), et Lemaire (graveur en pierres fines).

NOUVELLES DU JOUR

La séance de la Chambre. Paris, 3 juin. — A l'énorme majorité de 150 voix, la Chambre a repoussé l'ajournement de la loi sur les Maies.

Ce vote indique suffisamment quelle sera l'issue de ces débats et combien les tendances protectionnistes de la Chambre sont nettement accusées.

Le Crédit foncier. Paris, 3 juin. — Les inspecteurs chargés de procéder à une enquête sur le Crédit foncier ont terminé aujourd'hui leur mission.

Leur rapport, qui est encore à dresser, sera sans doute communiqué au Conseil samedi prochain par le ministre des finances.

Les pécheres de Terre-Neuve. Paris, 3 juin. — Le gouvernement déclare n'avoir reçu aucune communication officielle relative à l'envoi par l'Angleterre de cuirassés et de troupes de renfort à Terre-Neuve, non plus qu'à aucun incident relaté par divers journaux étrangers.

Il y a, en ce moment, paraît-il, 16 navires français qui font le pêche de la morue sans difficulté aucune sur le banc de Terre-Neuve. Une dépêche du commandant de la station navale annonce seulement que la campagne de la Côte, surveillée par l'avisin Indre, s'est terminée dans de bonnes conditions.

Les traités ecclésiastiques en Allemagne. Berlin, 3 juin. — La Chambre des Députés a commenté la seconde lecture du projet de loi sur les fonds des traitements ecclésiastiques.

M. Windhorst a réclamé en faveur de l'église catholique la liberté absolue de disposer de ses fonds et a proposé de négocier de nouveau à ce sujet avec les autorités ecclésiastiques.

M. Bruch voudrait que ces autorités puissent disposer des fonds ecclésiastiques confisqués. M. Anspach, ministre des cultes, répond qu'il serait politiquement impossible de remettre aux évêques 10 millions lora même que l'emploi en serait parfaitement déterminé.

La Commission sénatoriale des douanes. Paris, 3 juin. — Les bureaux du groupe du Sénat ont discuté les candidatures pour la Commission des douanes.

Elle comprendra 28 républicains, 8 conservateurs; elle sera, à l'exception de trois ou quatre membres, résolument protectionniste; elle sera élu jeudi.

Les syndicats professionnels. Paris, 3 juin. — La commission des syndicats professionnels, nommée M. Beraud-Lavergne président et secrétaire M. Gilbert-Mailard.

Les saisies à domicile. Paris, 3 juin. — La commission chargée d'examiner la proposition de M. Pichon, tendant à modifier la législation en matière de saisies faites à domicile, comprend MM. Pichon, des Rotours, Jacquemart, Haudibre, Hervieu, Roger, Lacroix, Bigot et Chevry, Albert Ferry, de la Gatot.

La grande majorité est favorable. Mise en liberté de Louise Michel. Paris, 3 juin. — Un rapport médical ayant conclu à l'irresponsabilité de Mlle Louise Michel, le juge d'instruction a rendu en sa faveur une ordonnance de non-lieu à la suite de laquelle la prévenue avait été transférée à l'hospice de Vienne-lez-Lille.

Le prince de Bismarck à Londres. Paris, 3 juin. — La Cocarde assure avoir reçu de Londres la dépêche suivante: «Je suis venu affirmer de la façon la plus certaine, que le comte Herbert de Bismarck est venu ici, non pas pour préparer seulement un voyage de son père en Angleterre, mais pour tout préparer pour le séjour définitif du prince de Bismarck à Londres.»

«L'Allemagne n'est plus sûre pour le chancelier de fer.»

«Il sait que dans la lutte qu'il a entreprise contre le jeune empereur, ce dernier est prêt à le faire emporter par quatre hommes et un caporal.»

«On ne veut pas finir ses jours en prison; il préfère encore les finir en exil.»

«C'est donc pour l'exil que partira le prince de Bismarck, le 21 juin prochain, dans un petit vapeur à vapeur, avec quelques compagnons hollandais qui doit le conduire à Flessingue, où il s'embarquera pour l'Angleterre.»

«Le comte Herbert a loué pour son père une vaste maison, mais tout cela s'est fait dans le plus grand mystère.»

«Les amis du prince de Bismarck à Londres sont très inquiets.»

«Les nouvelles qu'ils reçoivent d'Allemagne leur font croire que le prince n'aura pas tardé à rentrer jusqu'au 21 juin pour partir.»

«Des dépêches mystérieuses s'échangent chaque jour entre Londres et Hambourg.»

«On paraît craindre que le jeune Guillaume ne laisse même plus le temps à celui qu'il appelle son ennemi de se mettre à l'abri de l'Allemagne.»

Au Conseil des ministres. Paris, 3 juin. — Les ministres se sont réunis en conseil ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE RAVITAILLEMENT DES PLACES FORTES. M. de Freycinet a soumis à la signature de M. Carnot un décret, préparé en conseil d'Etat, en vue de mettre en vigueur la nouvelle loi relative au ravitaillement des places fortes.

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE. M. de Freycinet a également soumis au Conseil les résultats des études simultanément faites par le service de génie civil et le service des bâtiments en vue du transport éventuel de l'École polytechnique à St-Cloud.

Le Conseil a décidé le maintien de l'École sur son emplacement actuel.

LES RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. M. Bourgeois a fait connaître à ses collègues que, le 17 courant, M. Combes lui adresserait une interpellation au Sénat, relativement aux réformes de l'enseignement secondaire, et a parlé de M. Bourgeois dans son discours de Montpellier.

LES NUILESSES À PARIS. Le conseil s'est entretenu des poursuites effectuées contre les nuileses arrêtés à Paris.

M. Fallières a fait connaître que, contrairement aux rumeurs de certains journaux et conformément au code d'instruction criminelle, les poursuites suivront leur cours; et que, par conséquent, il ne sera fait à personne communication des pièces, ou du contenu des pièces et documents saisis.

LES PRÉFÈRES DE TERRE-NEUVE. Le ministre de la marine a enfin annoncé à ses collègues qu'il n'avait reçu aucun avis de l'envoi d'un vaisseau de guerre anglais dans les eaux de Terre-Neuve.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A SIGNÉ DANS CE CONSEIL UN MOUVEMENT JUDICIAIRE. Le décret a été signé dans ce conseil un mouvement judiciaire.

La grâce du duc d'Orléans. Paris, 3 juin. — Le XIXe Siècle, annonce qu'il croit à pouvoir indiquer que la grâce du duc d'Orléans sera accordée dans l'un des conseils des ministres de cette semaine.

«Le duc sera purément et simplement reconduit à la frontière.»

Paris, 3 juin, 6 heures. — Il est possible que la mise en liberté du duc d'Orléans ait lieu cette nuit.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 4 juin. — Hauteur barométrique, 761. Température: A 5 heures du matin, 12 degrés au-dessus de zéro. A 11 heures du soir, 27 degrés au-dessus de zéro. A 5 heures du matin, 12 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 3 juin. — Les faibles pressions commencent à envahir nos régions; le baromètre, qui est resté à 761 millimètres à Valenciennes, gagne dès la Bretagne; les pressions fortes de Venise se déplacent vers l'Est, leur centre d'action vers Lyon (767). L'air du Nord disparaît.

Les vents sont forts du sud en Irlande, ils sont encore modérés en France; ils continueront à faire d'étranges progrès. Aussi que de ces de fois, chez nos voisins!

Le ministre, lui, ne voit que l'équilibre de son budget; mais il ne doit pas vouloir faire cet équilibre au détriment des droits et à la santé des consommateurs.

M. Rouvier peut équilibrer le budget d'une autre façon: il lui suffirait de supprimer le privilège des bouilleurs de cru; cela rapportera au trésor cent quarante millions.

M. Moreau donne l'assurance à l'Assemblée que les députés du Nord, et même ceux du centre s'occuperont de cette importante question, et il espère trouver facilement une majorité non respectueuse à la nouvelle loi.

Le conseil de rédaction est un grand nombre, et de faire de la propagande près des délégués absents de la réunion.

Les députés du Midi nous disent qu'il y a plus de délégués dans le Nord que dans leur région. «C'est tout naturel, dit dans le Midi, presque tous les paysans ont un lopin de vignoble; il en est de même dans les pays de production du cidre.»

Dans le Nord, il y a peut-être trop de délégués mais c'est dans la courtoisie, chacun est libre. A Roubaix, on consomme en moyenne six litres et demi d'alcool par an, soit une vingtaine de litres par homme. Mais il faut, dans ce climat, que l'homme qui travaille, se soutienne, et même se soigne par l'alcool.

Dans le Midi, on consomme beaucoup de personnes fabriquent leurs boissons elles-mêmes, les statistiques ne disent pas exactement ce qu'on consomme d'alcool par habitant. Et puis, dans le Midi, on ne travaille moins, on prendrait de l'eau, qu'on n'aurait pas le courage de boire.

M. Moreau ajoute que les députés du Midi devraient venir à ceux du Nord pour demander la suppression des octrois. Ce serait le moyen de vendre les produits du Midi en France même; la France est le caractère français et français.

L'orateur termine en conseillant aux cabaretiers de se grouper en chambre syndicale. Cette proposition, mise aux voix par M. Ramon, est adoptée.

M. Moreau a été fréquemment applaudi. A dix heures, la réunion était terminée. Aujourd'hui, mercredi, réunion à Croix.

On nous prie de publier la liste des cabaretiers suivants, chez lesquels des protestations et des listes d'adhésion à la chambre syndicale sont déposées: Yve Ramon, rue de l'Herminette, 36.

J.-B. Leclercq, rue de Valenciennes, 10. J.-H. Kenoit, Hôtel de France, Grand-Place. Auguste Kasse, rue Pellart au Bon coin. Arthur Catrice, rue de Baval. Léonard, boulevard Belfort. Paul Follet, rue Vieil-Abreuvoir, 38. Nestor Dujeardin, estaminet Bon Compagnon, rue de Valenciennes, 10.

Alphonse Morez, boulevard d'Halluin. Joseph Lecat, rue du Grand-Château. Joseph Mesplon, rue de Valenciennes, 10. Levergère, rue Pellart, 158. Cusper, place Nadon. E. Harminet, café Léon, boulevard de Paris, 4. Timal, délégué, rue d'Alsace.

L'issue de la réunion des délégués de boissons, les facteurs de Roubaix et des environs, ont demandé, à M. Moreau, un entretien dans lequel ils lui ont exposé les résumés des réclamations qu'ils se proposent d'adresser à la Chambre des députés.

Les employés demandent: 1° Repos absolu le dimanche à partir de midi; 2° application intégrale de la loi concernant une augmentation de 100 fr. tous les deux ans; 3° augmentation des facteurs ruraux, afin que leur traitement soit proportionnel à celui des facteurs de ville; 4° une indemnité annuelle de 50 francs au lieu de 30 fr. pour les chasseurs.

Le député de Roubaix a promis de s'intéresser à eux. M. E. Moreau, député de Roubaix, est retourné, mardi à midi, à Paris.

Les francs-maçons et la politique. — Nous lions au compte rendu officiel de la tenue du 29 octobre 1890 de la Grande Loge de France, les curieuses lignes que voici:

«Une batterie de félicitations est destinée au Très Illustré frère Roubaix 39, pour sa récente nomination de député au Parlement, que ce frère déclare

Le département du Nord paye environ 1,200,000 francs de droits de licences, on va lui demander environ 2,800,000 francs; c'est encore une aggravation de 1,600,000 francs.

Sur l'alcool, le droit est actuellement de 456 fr. à l'hectolitre, il va être porté à 255 francs.

M. E. Moreau prit la parole. La présence d'un si grand nombre de personnes à cette réunion, prouve, dit-il, que l'on a compris l'importance de la question: c'est la lutte du Nord contre le Midi. Cependant le département du Nord, à lui seul, paie les 1/4 partie des impôts de toute la France.

M. Moreau s'éleva vivement contre la nouvelle loi, qu'il appelle une loi malheureuse, parce qu'elle va atteindre les consommateurs, surtout les ouvriers; les impôts sur les objets de consommation en général sont injustes. Ces impôts, on les augmente sans cesse, et les ménages ne s'en aperçoivent pas; mais c'est le contraire qui arrive; l'ouvrier se rend plus en plus compte de ce qui se fait autour de lui, et la population s'affranchit un peu à la fois de son ignorance.

«Les conséquences de l'augmentation des droits sur l'alcool et de l'augmentation des droits sur la nouvelle loi, il y aura une aggravation de fraude chez le fabricant, et une tendance générale à falsifier les produits; de cette façon, les consommateurs seront atteints dans leur bourse et dans leur santé.»

«On nous dit aussi que cette augmentation de droits aura pour effet de combattre l'alcoolisme. Mais ce vice n'est guère répandu dans notre pays où l'on a un dégoût instinctif pour l'état d'abrutissement dans lequel tombent ceux qui en abusent.»

L'alcoolisme n'a pas fait en France les progrès qu'il a faits dans d'autres pays, comme en Allemagne, par exemple; cependant, on a vu, en France, des alcooliques qui ont été tués par eux-mêmes, qu'en France, et on y avait précédemment vu une augmentation de droits dans le but de combattre l'alcoolisme; mais ce but n'a pas été atteint; d'abord les produits y sont devenus encore moins purs, et l'alcoolisme a continué à faire d'étranges progrès. Aussi que de ces de fois, chez nos voisins!

Le ministre, lui, ne voit que l'équilibre de son budget; mais il ne doit pas vouloir faire cet équilibre au détriment des droits et à la santé des consommateurs.

M. Rouvier peut équilibrer le budget d'une autre façon: il lui suffirait de supprimer le privilège des bouilleurs de cru; cela rapportera au trésor cent quarante millions.

M. Moreau donne l'assurance à l'Assemblée que les députés du Nord, et même ceux du centre s'occuperont de cette importante question, et il espère trouver facilement une majorité non respectueuse à la nouvelle loi.

Le conseil de rédaction est un grand nombre, et de faire de la propagande près des délégués absents de la réunion.

Les députés du Midi nous disent qu'il y a plus de délégués dans le Nord que dans leur région. «C'est tout naturel, dit dans le Midi, presque tous les paysans ont un lopin de vignoble; il en est de même dans les pays de production du cidre.»

Dans le Nord, il y a peut-être trop de délégués mais c'est dans la courtoisie, chacun est libre. A Roubaix, on consomme en moyenne six litres et demi d'alcool par an, soit une vingtaine de litres par homme. Mais il faut, dans ce climat, que l'homme qui travaille, se soutienne, et même se soigne par l'alcool.

Dans le Midi, on consomme beaucoup de personnes fabriquent leurs boissons elles-mêmes, les statistiques ne disent pas exactement ce qu'on consomme d'alcool par habitant. Et puis, dans le Midi, on ne travaille moins, on prendrait de l'eau, qu'on n'aurait pas le courage de boire.

M. Moreau ajoute que les députés du Midi devraient venir à ceux du Nord pour demander la suppression des octrois. Ce serait le moyen de vendre les produits du Midi en France même; la France est le caractère français et français.

L'orateur termine en conseillant aux cabaretiers de se grouper en chambre syndicale. Cette proposition, mise aux voix par M. Ramon, est adoptée.

M. Moreau a été fréquemment applaudi. A dix heures, la réunion était terminée. Aujourd'hui, mercredi, réunion à Croix.

On nous prie de publier la liste des cabaretiers suivants, chez lesquels des protestations et des listes d'adhésion à la chambre syndicale sont déposées: Yve Ramon, rue de l'Herminette, 36.

J.-B. Leclercq, rue de Valenciennes, 10. J.-H. Kenoit, Hôtel de France, Grand-Place. Auguste Kasse, rue Pellart au Bon coin. Arthur Catrice, rue de Baval. Léonard, boulevard Belfort. Paul Follet, rue Vieil-Abreuvoir, 38. Nestor Dujeardin, estaminet Bon Compagnon, rue de Valenciennes, 10.

Alphonse Morez, boulevard d'Halluin. Joseph Lecat, rue du Grand-Château. Joseph Mesplon, rue de Valenciennes, 10. Levergère, rue Pellart, 158. Cusper, place Nadon. E. Harminet, café Léon, boulevard de Paris, 4. Timal, délégué, rue d'Alsace.

L'issue de la réunion des délégués de boissons, les facteurs de Roubaix et des environs, ont demandé, à M. Moreau, un entretien dans lequel ils lui ont exposé les résumés des réclamations qu'ils se proposent d'adresser à la Chambre des députés.

Les employés demandent: 1° Repos absolu le dimanche à partir de midi; 2° application intégrale de la loi concernant une augmentation de 100 fr. tous les deux ans; 3° augmentation des facteurs ruraux, afin que leur traitement soit proportionnel à celui des facteurs de ville; 4° une indemnité annuelle de 50 francs au lieu de 30 fr. pour les chasseurs.

Le député de Roubaix a promis de s'intéresser à eux. M. E. Moreau, député de Roubaix, est retourné, mardi à midi, à Paris.

Les francs-maçons et la politique. — Nous lions au compte rendu officiel de la tenue du 29 octobre 1890 de la Grande Loge de France, les curieuses lignes que voici:

«Une batterie de félicitations est destinée au Très Illustré frère Roubaix 39, pour sa récente nomination de député au Parlement, que ce frère déclare

devoir à la France-Maçonnique, qui est restée influente dans le département du Nord.»

Ce qui n'empêchera pas la secte de déclarer en public qu'elle ne s'occupe pas de politique.

Salon de 1890. — Le jugement de la section d'architecture a eu lieu le lundi 4 juin. Parmi les noms des auteurs récompensés, nous lions ceux du département du Nord celui de M. Louis Cordonnier, qui a obtenu une troisième médaille pour son projet d'Hôtel-de-Ville.

Monseigneur Thibaudier à Roubaix. — Le vénérable archevêque de Cambrai est arrivé mardi soir vers six heures à Roubaix. Sa Grandeur venait de Leers où elle avait administré la confirmation.

Le prélat est descendu au presbytère de Notre-Dame.

La première communion. — Mardi matin, c'était aux Églises Notre-Dame et Saint-Joseph qu'avait lieu cette belle et touchante cérémonie.

Après-midi les cérémonies du renouvellement des vœux du baptême, de la Consécration à la Sainte-Vierge, au Sacré-Cœur, à St-Joseph, ont été très-anxieuses: les églises avaient été décorées pour l'occasion, et ont reçu une affluente considérable de fidèles.

La rue Saint-Quentin. — Mise en état de viabilité. — Par arrêté préfectoral du 22 avril 1890, la rue St-Quentin, comprise entre la rue des Fossés et la rue Thiers, est déclarée ouverte et classée au réseau de la voirie urbaine de Roubaix.

Les plans des alignements sera déposé pendant un mois au Secrétariat de la Mairie afin que les propriétaires puissent en prendre connaissance.

Une quinzaine d'ouvriers apprentis se présentent lundi matin rue de boisson à l'établissement Hannart frères, rue de l'Espérance. Ils font naturellement de la mauvaise besogne.

Ce qui provoque le contre-maître, après leur en avoir fait l'observation, les congédie.

Tous quittent l'atelier en proférant des menaces et reviennent, quelques heures plus tard, pour reprendre le travail.

Le contre-maître, en les voyant arriver, n'eut pas le temps de fermer la porte, mais lorsqu'il fut en leur présence, ils leur refusèrent de les laisser aller plus loin. Alors quelques-uns d'entre-eux lui donnèrent des coups de pied et des coups de poing.

Ce qui provoqua le contre-maître, après leur en avoir fait l'observation, les congédie.

Tous quittent l'atelier en proférant des menaces et reviennent, quelques heures plus tard, pour reprendre le travail.

Le contre-maître, en les voyant arriver, n'eut pas le temps de fermer la porte, mais lorsqu'il fut en leur présence, ils leur refusèrent de les laisser aller plus loin. Alors quelques-uns d'entre-eux lui donnèrent des coups de pied et des coups de poing.

Ce qui provoqua le contre-maître, après leur en avoir fait l'observation, les congédie.

Tous quittent l'atelier en proférant des menaces et reviennent, quelques heures plus tard, pour reprendre le travail.

Le contre-maître, en les voyant arriver, n'eut pas le temps de fermer la porte, mais lorsqu'il fut en leur présence, ils leur refusèrent de les laisser aller plus loin. Alors quelques-uns d'entre-eux lui donnèrent des coups de pied et des coups de poing.

Ce qui provoqua le contre-maître, après leur en avoir fait l'observation, les congédie.

Tous quittent l'atelier en proférant des menaces et reviennent, quelques heures plus tard, pour reprendre le travail.

Le contre-maître, en les voyant arriver, n'eut pas le temps de fermer la porte, mais lorsqu'il fut en leur présence, ils leur refusèrent de les laisser aller plus loin. Alors quelques-uns d'entre-eux lui donnèrent des coups de pied et des coups de poing.

Ce qui provoqua le contre-maître, après leur en avoir fait l'observation, les congédie.

Tous quittent l'atelier en proférant des menaces et reviennent, quelques heures plus tard, pour reprendre le travail.

Le contre-maître, en les voyant arriver, n'eut pas le temps de fermer la porte, mais lorsqu'il fut en leur présence, ils leur refusèrent de les laisser aller plus loin. Alors quelques-uns d'entre-eux lui donnèrent des coups de pied et des coups de poing.

Ce qui provoqua le contre-maître, après leur en avoir fait l'observation, les congédie.

Tous quittent l'atelier en proférant des menaces et reviennent, quelques heures plus tard, pour reprendre le travail.

Le contre-maître, en les voyant arriver, n'eut pas le temps de fermer la porte, mais lorsqu'il fut en leur présence, ils leur refusèrent de les laisser aller plus loin. Alors quelques-uns d'entre-eux lui donnèrent des coups de pied et des coups de poing.

Ce qui provoqua le contre-maître, après leur en avoir fait l'observation, les congédie.

Tous quittent l'atelier en proférant des menaces et reviennent, quelques heures plus tard, pour reprendre le travail.

Le contre-maître, en les voyant arriver, n'eut pas le temps de fermer la porte, mais lorsqu'il fut en leur présence, ils leur refusèrent de les laisser aller plus loin. Alors quelques-uns d'entre-eux lui donnèrent des coups de pied et des coups de poing.

tières où il était arrivé à persuader au personnel de l'établissement qu'il était orphelin.

Voici le signalement de ces jeunes enfants: Albert Poquet est vêtu d'un complet bleu foncé qu'il a porté pendant de longues années. Il a les yeux coupés ras; sa sœur Léontine est d'une constitution chétive. Elle portait au moment de sa disparition un tablier de coton à carreaux bleus, un corsage en mérinos marron rayé et un jupon bleu à rayures jaunes.

Le père habite un appartement de la maison Pierre Desnerck.

Un enfant gravement blessé. — Nous avons annoncé qu'un jeune enfant de onze ans avait été pris, lundi soir, sous un des wagonnets qui font le service des terrassements occasionnés par la construction des aqueducs, boulevard Gambetta.

Le petit blessé était à peine arrivé à l'Hôtel-Dieu qu'un second accident du même genre s'est produit exactement au même endroit.

Le jeune Manuel Bayon, âgé de 3 ans et demi, dont les parents habitent la cour Doute, rue des Longues-Haies, jouait sur les rails du chemin de fer de Decaenville, lorsqu'il fut renversé par des wagonnets chargés de terre.

Le pauvre enfant a reçu des contusions graves par tout le corps et a été admis d'urgence à l'hôpital.